



Usurpation d'identité lors d'une souscription assurance vie

Par **Scottishgirl95**, le **26/02/2021** à **15:20**

Bonjour,

Début janvier 2021, mon conseiller de ma société d'assurance dont je ne citerai pas le nom, m'a notifiée l'existence d'un contrat d'assurance vie, souscrit en octobre 2006, qui arrivait à échéance cette année et qui allait être transféré à mon nom. Ce serait un contrat que j'aurais souscrit en 2006 et dont le bénéficiaire si je décédais serait mon père. Il a payé les cotisations jusqu'à aujourd'hui.

N'ayant aucun souvenir d'avoir souscrit quoique ce soit en 2006 (en plus j'étais majeure) et surtout pas un contrat dont le bénéficiaire en cas de décès serait mon père, j'ai demandé une copie des documents originaux au siège de l'assurance pour vérification. J'ai reçu une copie des documents originaux par email le 28/01/2021 et le 8/02/2021. Ce que j'ai constaté m'a stupéfaite.

En effet, après vérification minutieuse de ces documents, il semblerait avoir été victime d'une usurpation d'identité car ce n'est ni mon écriture, ni ma signature. Tous les documents sont faux. Je n'ai absolument rien rempli ni signé. Il s'agit de l'écriture et la signature de mon père. Un dépôt de plainte sera également déposé contre lui.

Le conseiller de l'assurance de l'époque est décédé, je ne peux pas porter plainte contre lui mais j'ai l'intention de porter plainte contre l'assurance.

Je tiens pour responsable mon assurance et le conseiller de l'époque, d'avoir établi de faux documents en mon nom, qui plus est d'avoir souscrit un assurance vie en mon nom propre dont le bénéficiaire était mon père.

Quels sont mes recours et à quel montant d'indemnités puis-je prétendre, s'il vous plaît? Aussi que doit contenir ma lettre de réclamation à l'assurance?

Merci d'avance pour votre aide,

Bien cordialement,

PiouPiou